

<https://www.aefinfo.fr/depeche/707640>

Antonin Gouze

7 min read

## Uniforme à l'école : le MENJ repousse à juin la date limite de dépôt de candidatures

La date limite de dépôt de candidature pour les écoles et établissements souhaitant expérimenter le port de l'uniforme est repoussée au mois de juin, indique le MENJ à AEF info le 16 février 2024, confirmant une information de *RMC*. L'appel à candidature devait initialement s'achever le 15 février. Ce report intervient alors que plusieurs écoles et EPLE se retirent finalement du projet, face aux réticences de parents d'élèves, enseignants ou syndicats. De plus, le port de l'uniforme doit faire l'objet d'un vote en conseil d'école ou d'administration, ce qui complique sa mise en œuvre.



Selon le MENJ, la tenue unique représente un montant d'environ 200 euros, qui sera financée par l'État et les collectivités territoriales, à hauteur de 50 % chacun. Shutterstock

## - Monkey Business Images

La mise en place de l'expérimentation sur le port de l'uniforme à l'école rencontre ses premiers obstacles. Gabriel Attal avait signifié, dès l'été 2023, être "favorable" au lancement de ces expérimentations dans les établissements scolaires (lire sur AEF info [ici](#) et [là](#)).

Puis, le chiffre d'une "centaine d'établissements volontaires" pour ce dispositif avait été avancé par Emmanuel Macron, lors de son allocution télévisée du 16 janvier 2024 ([lire sur AEF info](#)). Le président de la République avait aussi annoncé sa volonté de généraliser le port de l'uniforme à l'école à la rentrée 2026, dans le cas où les résultats de ces expérimentations seraient "concluants". Une [carte des établissements expérimentateurs](#) avait alors été dévoilée par la présidence de la République.

Le 16 février, le [MENJ](#) confirme à AEF info qu'une "centaine d'écoles et établissements dans 19 académies ont manifesté leur intérêt pour expérimenter la tenue commune", mais que cet "appel à manifestation d'intérêt est prolongé jusqu'en juin". Ce report pourrait être la conséquence de freins observés ces dernières semaines dans plusieurs établissements.

### Des réticences parmi les élèves et les équipes éducatives

Alors que l'expérimentation du port de l'uniforme doit commencer le 26 février à Béziers et qu'elle devrait débiter à Puteaux "après les vacances de printemps", selon *Le Monde*, d'autres communes font au contraire face à des réticences, qui ont pu provoquer le retrait de leur candidature.

Selon les informations de *RMC* le 15 février, une quinzaine d'établissements et d'écoles "ont déjà fait marche arrière". Le média cite ainsi certains établissements, comme le lycée Truffaut de Beauvais (Oise), qui a abandonné l'idée de l'expérimentation à la suite d'une consultation menée auprès de ses élèves qui se sont exprimés contre l'uniforme.

Autre exemple relaté dans la presse : l'annulation le 24 janvier par la mairie de Plouisy (Côtes-d'Armor) de l'expérimentation dans l'école publique de la commune. Ce retrait s'est fait au lendemain d'une mobilisation d'une centaine de parents d'élèves,

d'enseignants et d'élus opposés à cette candidature, qui était la seule de Bretagne, souligne *Le Parisien*.

Au sein de la communauté éducative, plusieurs acteurs ont récemment témoigné leur scepticisme à l'égard du port de l'uniforme à l'école. Dans un communiqué du 10 janvier 2023, le Sgen-CFDT rappelait plusieurs arguments contre le port de l'uniforme, comme l'absence de "demande sociale" et "d'efficacité éducative". Une position réitérée par Sophie Vénéitay, secrétaire générale du Snes-FSU, en septembre dernier.

Les conseils d'école et d'administration, des obstacles à franchir

Autre frein pour se lancer dans les expérimentations : obtenir le feu vert des conseils d'école ou d'administration. Le site de l'Éducation nationale précise en effet que "la mise en œuvre du port d'une tenue vestimentaire commune par les élèves est concertée et débattue au sein des conseils d'école et des conseils d'administration des établissements scolaires du second degré", afin d'inscrire le port de l'uniforme "explicitement dans le règlement intérieur". Un vote au sein de ces instances est donc nécessaire pour mener ces expérimentations.

Ainsi *Le Monde* relate le cas du groupe scolaire Eugène-Varlin-Jules-Vallès à Aubervilliers (Seine-Saint-Denis), qui avait été choisi par la municipalité pour être candidat à l'expérimentation. Or, le journal rapporte que "les professeurs des écoles envisagent de s'opposer au dispositif lors du vote qui aura lieu en conseil d'école au mois de mars", ce qui pourrait pousser la mairie à retirer sa candidature.

Contacté par AEF info, le MENJ exprime son impossibilité à fournir une liste définitive des établissements expérimentateurs, en raison du délai nécessaire à la validation des expérimentations au sein des instances des écoles et établissements.

## **QUEL MODE D'ÉVALUATION DES EXPÉRIMENTATIONS DE L'UNIFORME ?**

Le MENJ détaille en ligne les modalités de suivi des expérimentations, qui seront coordonnés par deux comités :

- un comité de pilotage, "présidé par le Dgesco et composé de membres de l'IGESR, du CSEN, de recteurs des académies où ont lieu les expérimentations, des conseils

départementaux et régionaux, des maires des communes impliquées dans l'évaluation, des représentants des élèves, de parents d'élève, des enseignants et des directeurs d'école ou de chefs d'établissement". Ce comité doit accompagner l'expérimentation puis rendre un avis sur sa mise en place "sur la base des données transmises par les établissements et les collectivités locales impliquées". Il suit ensuite "les projets d'évaluation retenus par le conseil scientifique".

- un comité de suivi, "composé de la Dgesc et de la Dgpp, lance un AMI pour l'évaluation de cette expérimentation. Il analysera et proposera un classement des projets déposés en faisant appel à un comité scientifique composé de chercheurs".

Quel coût pour les familles ?

Le MENJ souligne que la tenue sera "gratuite pour les familles" et précise que la tenue unique représente "un montant d'environ 200 €, financée par l'État et les collectivités territoriales", à hauteur de 50 % chacun. Par ailleurs, "en cas de besoin", le trousseau des élèves pourra être "complété en cours d'année afin de s'adapter à la croissance des élèves et de remédier à la perte ou à la dégradation involontaire de l'un des vêtements".

Il revient à chaque collectivité de "déterminer les besoins des établissements concernés et passer son propre marché lui permettant de compléter en cours d'année". Cependant, pour leur "simplifier la tâche", un "trousseau type" a été élaboré par le gouvernement.

À titre d'exemple, l'uniforme porté par les élèves des cinq établissements volontaires de la région Auvergne-Rhône-Alpes à partir de la rentrée 2024 sera fabriqué dans la région, pour un coût total de 224 € HT par trousseau, dont 100 € sera pris en charge par le MENJ, le reste par la région ([lire sur AEF info](#)).

Generated with Reader Mode